Coll FRC 301

ADRESSE

DES CANONNIERS

DU BATAILLON DE SAINT-MÉRY,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Du 10 août 1792, l'an 4e. de la liberté.

Imprimée par ſon ordre, & envoyée aux 83 Départemens.

LÉGISLATEURS,

ÉCHAPPÉS à la mort, les Canonniers du Bataillon de Saint-Méry croient devoir vous déclarer ſolemnellement que s'étant tranſportés ce matin pour protéger, par leurs bouches d'airain, l'aſyle du premier Fonctionnaire public, ils n'ont employé leurs armes qu'après avoir été aſſaillis, pendant long-temps, par le feu le plus violent, de la part d'une horde de ſatellites qui nous aſſaſſinoient du haut de ces mêmes fenêtres, où un Roi fanatique a fuſillé lui-même ſon peuple.

Législateurs, ce jour est le plus beau de notre vie, puisque nous l'avons exposée pour le salut public.

Représentans de la Nation, vos momens sont sacrés, vous avez l'Empire à sauver : qu'il nous suffise de jurer dans le sanctuaire des Lois, que nous sommes prêts en tout instant, au premier signal, de périr tous pour le salut de vos personnes, le maintien de vos Décrets, & l'extermination des contre-révolutionnaires intérieurs & extérieurs du Royaume.

☞ *Signé*, Charles Caignart fils, garde national de Laon, Département de l'Aisne ; Orillac, Patas, Minier, Bordot, Gonnoy, Le Blanc, Lalonduelle, Caillon, Vaugeois, Andry le jeune, Damas, Chatelain, Larchueff-Landry, Gaben, sergent ; Bimout, Houet, Sous-Lieutenant.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.